

doit y résider trois ans à partir de la date de son entrée et cultiver 10 acres de terrain durant la même période.

(2) Les célibataires peuvent demander des concessions de terrain pour pas plus de 200 acres, sans conditions. Ces terres sont mises à l'enchère au prix de \$1 par acre. L'argent doit être payé en achetant. Les frais de l'arpentage sont payés par l'acheteur. Ces sections ci-haut mentionnées sont très propres à l'agriculture. Les terres bien boisées ne sont vendues que plus tard.

Tout chef de famille, toute veuve ou tout célibataire âgé de plus de 18 ans et sujet de la Couronne d'Angleterre, ou tout étranger désirant devenir sujet de la Couronne d'Angleterre, peut acheter 160 acres de terre appartenant à la Colombie-Britannique, à l'ouest des montagnes Cascades, ou 320 milles à l'est de ces montagnes, à \$1 par acre. Des permis d'absence en vertu de l'Acte des terres, pendant deux mois, et pendant quatre autres mois pour des raisons suffisantes, peuvent être obtenus chaque année, du commissaire en chef, jusqu'à ce que l'on se procure l'acte de vente de la Couronne. Un certificat d'amélioration prouvant que la terre a été améliorée pour la valeur de \$250 par acre, est nécessaire pour obtenir cet acte de vente de la Couronne. Le gouvernement passe des baux pour les terres à bois et à foin. Les terres à bois payent une rente annuelle par acre et une redevance de 50 centins par 1,000 pieds sur le bois coupé. Le commissaire en chef peut aussi passer des baux pour louer des terrains pour d'autres fins.

Il y a à peu près 12,000 acres de terrain vacant dans l'Île du Prince-Edouard, appartenant au gouvernement, et consistant en terres d'une plus ou moins bonne qualité et à un prix d'à peu près de 25 centins à \$1 l'acre.

TERRES DES CHEMINS DE FER.

Les terres du chemin de fer Pacifique Canadien sont divisées en sections le long de la ligne principale et ses embranchements ainsi que dans le district du lac Dauphin dans le Manitoba et au nord de l'Alberta. Ces terres sont en vente aux agences de la Compagnie dans le Manitoba et les Territoires du Nord-Ouest, aux prix suivants : —

Dans la province du Manitoba et dans le district de l'Assiniboïa, à l'est du 3^e méridien, les terres valent en moyenne de \$4.00 à \$10 l'acre. Les terres à l'ouest du 3^{ième} méridien valent de \$3.50 à \$7.00 l'acre.

Si la terre est payée comptant au complet, un escompte de dix pour cent sur les cinq-sixièmes du prix d'achat est accordé au colon. Les terres achetées pour possession immédiate peuvent être obtenues en faisant un paiement comptant d'un peu plus d'un dixième du prix et neuf paiements égaux, avec l'intérêt au taux de six pour cent. Les paiements pour 160 acres à \$5.00 l'acre, d'après le système adopté, sont \$119.85 comptant, et neuf paiements égaux annuels de \$100.00, y compris l'intérêt.